

Plan Local d'Urbanisme

PLAN DE ZONAGE
Approbation
Pièce n°4

Modifications Ind.	Date
1	
A	
B	
C	
D	
E	
F	
G	
H	

N° Plan	1
N° Dossier	9157
Date	15-10-2014
Echelle	1/5000e
Elab. par :	CP
Valid. par :	CP

épode

44 rue Charles Morestel
73000 CHAMBERY
Tél : 04 79 25 05 05
www.sig-aisne.com

Légende

Cadastr

- Limite de la commune
- Limite des parcelles
- Cours d'eau, lac, étang ou piscine

Bâtiment

- Dur
- Léger

Zonage

- Contour de zone PLU

Zone PLU

Zone urbaine

- UA : Zone d'urbanisation ancienne
- UB : Zone d'urbanisation mixte
- UC : Zone d'urbanisation pavillonnaire
- UCa : Zone d'urbanisation pavillonnaire d'assainissement individuel
- UE : Zone d'équipements publics
- UE1, UE2 : Aire d'accueil pour les gens du voyage
- Ui : Zone d'activités économiques
- Uip : Zone d'activité économique à hauteur de construction différente

Zone à urbaniser

- AU1 : Zone à urbaniser à court ou moyen terme
- AUe : Zone à urbaniser pour équipements publics
- AU2 : Zone à urbaniser à court ou moyen terme pour les activités économiques
- AUs : Zone à urbaniser stricte, à long terme
- AUSe : Zone à urbaniser stricte à long terme pour équipements publics

Zone agricole

- A : Zone agricole
- Ae : Zone agricole d'intérêt écologique
- Ah : Zone agricole habitée
- Ahpe : Zone agricole habitée, protection éloignée du captage
- Ahpr : Zone agricole habitée, protection rapprochée du captage
- Ape : Zone agricole, protection éloignée du captage
- Apr : Zone agricole, protection rapprochée du captage
- As : Zone agricole stricte

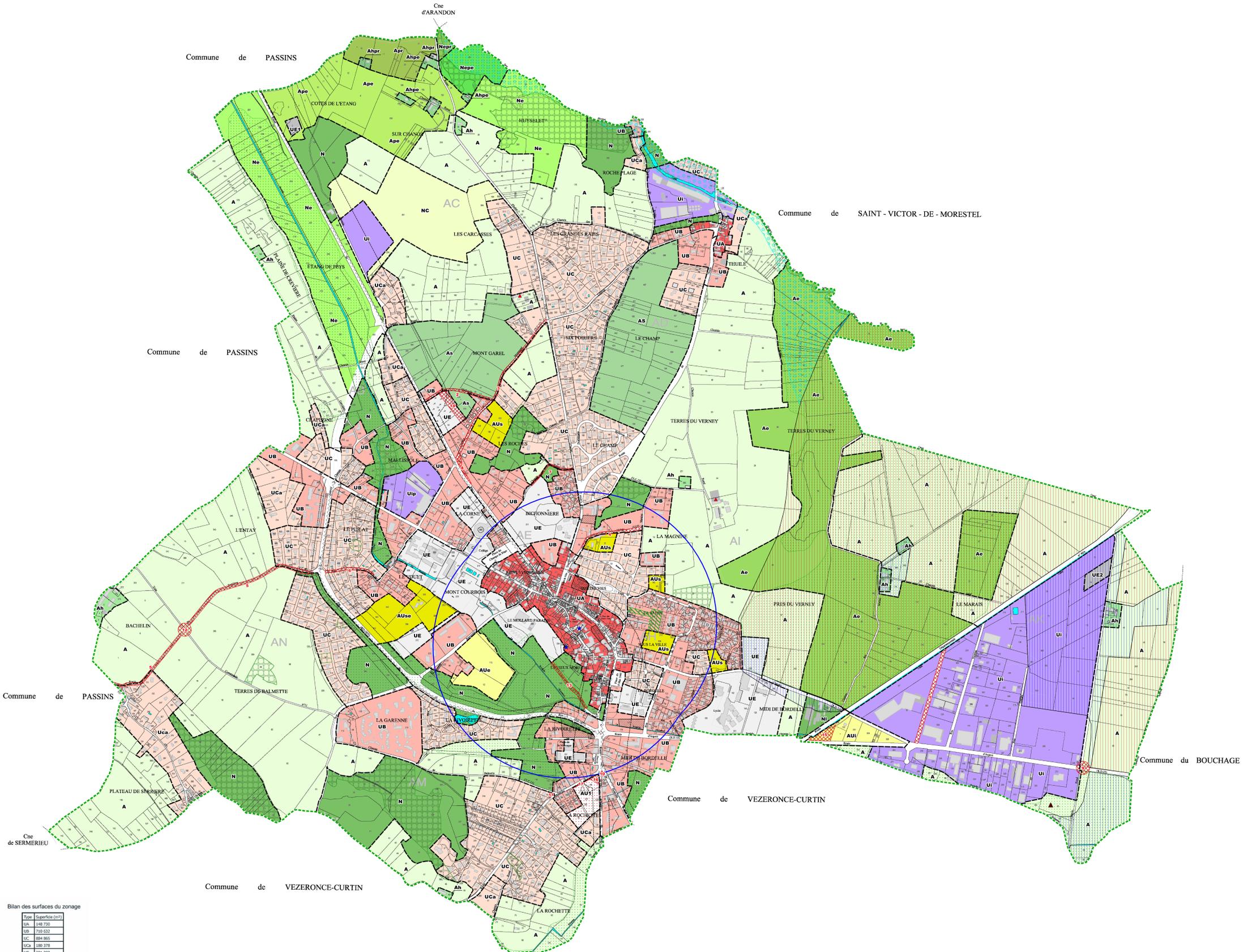
Zone naturelle

- N : Zone naturelle
- Nc : Zone naturelle de carrière
- Ne : Zone naturelle d'intérêt écologique
- Nepe : Zone naturelle d'intérêt écologique, protection éloignée du captage
- Nepr : Zone naturelle d'intérêt écologique, protection rapprochée du captage
- Ni : Zone naturelle de loisirs (équestre)

Autres éléments du zonage

- Zone inconstructible au PERI (Plan d'Exposition aux Risques d'Inondation)
- Zone soumise à des conditions particulières au PERI (Plan d'Exposition aux Risques d'Inondation)
- Servitude de mixité sociale au titre de l'article L.123-1-5 II 4° du Code de l'urbanisme
- Terrains cultivés à protéger au titre de l'article L.123-1-5 III 5° du Code de l'urbanisme
- Propriétés (bâties et jardins) à préserver au titre de l'article L.123-1-5 III 2° du Code de l'urbanisme
- Emplacement réservé
- Espace Boisé Classé
- Champs d'inondation à l'Atlas des Zones Inondables
- Zones humides Avenir 38, complétées par Agrestis

- Axe bruyant
- Limite des zones affectées par le bruit
- Bâtiment d'élevage
- Site et sols pollués, conformément à l'article R.123.11b du Code de l'urbanisme (Ex-Société SOTEMO)
- Monuments Historiques
- Périmétrie ACI, protection des Monuments Historiques



Bilan des surfaces du zonage

Type	Superficie (m²)
UA	148 730
UB	710 632
UC	884 865
UCa	180 378
UE	281 200
UE1	2 678
UE2	6 903
Ui	390 365
Uip	32 592
AU1	14 094
AU2	32 694
AU3	26 515
AU4	36 925
AU5	46 144
A	2 787 930
Ae	599 610
Ah	27 889
Ahpe	7 455
Ahpr	2 310
Apr	162 411
As	35 624
N	289 963
Nc	655 589
Ne	133 863
Nepe	129 773
Nepr	30 381
Ni	4 464
Ni	15 049
Total	8 035 142

Bilan des emplacements réservés

N°	Destination	Bénéficiaire
1	VC 30 (rue Cassin) : de la RD 33 à la RD 60A, et aménagement du carrefour avec la RD 60A	Commune
2	VC 21 (Chemin de Maitassol) : de la VC 50 à la VC 13	Commune
3	VC 13 (Chemin de Montgareil) : de la VC 50 à la VC 14	Commune
4	VC 16 (rue Daubigny) : de la VC 24 à la VC 15	Commune
5	VC 10 (route de Serrières) : du Niveau de Serrières à la RD 1075	Commune
6	VC 12 : de la RD 1075 jusqu'à la limite des boisements (Rue du Jossat)	Commune
7	Chemin des Bouvais (VC 14 - Clos Claret) et aménagement du carrefour avec la route d'Islet	Commune
8	Carrefour VC 50 (rue Claude Roches) - VC 13 (Chemin de Montgareil)	Commune
9	Carrefour RD 33 (route d'Agenc) avec VC 33 (rue Gutenberg) (entrée Est de la zone industrielle)	Commune
10	Carrefour RD 1075 - RD 16 - RD 244 (entrée Sud de la commune)	Commune
11	Carrefour VC 11 (Chemin de Balmotte) - RD 244 (route de Serrières)	Commune
12	Carrefour VC 11 (Chemin de Balmotte) - VC 10 (route de Serrières)	Commune
13	Aménagement cheminement doux sous la vieille ville	Commune
14	Stationnement du camion	Commune
15	Aménagement routier à l'entrée Ouest de la zone industrielle	Commune
16	Aménagement routier intersection RD 16 (route de Vezeronce) - RD 244 (route de Serrières)	Commune
17	Stationnement pour véhicules automobiles le long de la RD 244 à partir de l'intersection avec la RD 16	Commune

